

 ROUXMESNIL BOUTEILLES Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES	COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2025
--	---

Date de convocation : 04/02/2025

Date d'affichage : 04/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS, Armelle POIRIER, Stéphanie LEVILLAIN

Etaient Absents : Alain RASSET a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN
Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Dominique CATEL a donné pouvoir à Alain DEHAIS
Florence COSSARD, excusée
Véronica TROGLIA

Mme Stéphanie LEVILLAIN a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<u>OBJET :</u>
En exercice	18	DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS
Présents	13	
Pouvoirs	3	
Votants	16	

Dans le cadre de notre volonté de favoriser l'épanouissement des enfants de notre commune et d'offrir un environnement sécurisé et stimulant, nous souhaitons aménager une aire de jeux adaptée aux besoins des enfants de 2 à 8 ans, quel que soit leur situation physique ou sensorielle. Cette aire de jeux sera située au cœur de notre « Verger des Jeunes Pousses », allée des Bergeronnettes, nouvellement inauguré grâce au dispositif « un enfant, un arbre ».

Il n'existe actuellement aucune aire de jeux publique sur notre commune, l'objectif étant d'encourager l'inclusion, les activités extérieures, la convivialité et l'interaction sociale parmi les jeunes générations. Ce projet, garantira un lieu sécurisé où les enfants pourront se divertir, développer leur motricité, et interagir avec leurs pairs dans un environnement sain et dynamique.

Ce projet permettra de concevoir et d'installer une aire de jeux adaptée à différents groupes d'âge et offrant une large gamme d'activités ludiques et éducatives. Cela inclura :

- **Des aires de jeux pour les plus jeunes** : avec des toboggans, des jeux à ressorts et des installations de motricité.
- **Des aires pour les enfants plus âgés** : avec des structures plus complexes, comme des parcours d'escalade, des jeux interactifs et des éléments sportifs.
- **Des zones de détente et de convivialité** : pour les parents et accompagnants, avec des bancs et des espaces ombragés.

Le projet visera à rendre cette aire de jeux accessible à tous, en intégrant des équipements adaptés : sente piétonne, places de parking adaptées aux familles et aux personnes à mobilité réduite.

A cet effet, il est proposé à l'ensemble des élus, qu'un sondage soit réalisé auprès des parents des enfants fréquentant nos écoles, afin d'avoir un retour sur les 2 projets proposés.

Les travaux sont prévus pour le mois d'avril 2025 pour un montant de travaux de 81 614.25 € H.T.

Dans le cadre de la construction de cette aire de jeux inclusive, cet investissement peut bénéficier de l'aide du Département. Le plafond de dépenses subventionnables est égal à 70 000.00 € HT.

Nous avons ainsi sollicité un devis auprès des entreprises suivantes :

- Jet'sports, dont le siège social est situé au 8, Rue de la gare – 76 500 ELBEUF SUR SEINE, devis n°DC2677 s'élevant à 24 899.25 € H.T,
- Eurovia dont le siège est situé au Parc de l'estuaire de la plaine – 76 700 GONFREVILLE L'ORCHER, Devis du 31.01.2025 s'élevant à la somme de 56 715.00 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

SOURCES	MONTANT EN €	TAUX
Autofinancement	64 114.25 €	75 %
Aide du Département	17 500.00 €	25%
Total du projet	81 614.25 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet et le plan de financement proposé,
- De solliciter une aide de 25% pour le projet détaillé ci-dessus dans le cadre de l'aide du Département,
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue en subvention,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217605450-20250210-01-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025
Affichage : 18/02/2025